

## **Procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire**

Le 01 Juillet 2019, à Bordeaux, les fondateurs de l'association l'Eau, Investissement et l'événementiel se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Etaient présentes les personnes suivantes :

M Thierry SIMON, Français exerçant la profession de Producteur, demeurant 15 place des Terres Neuves 33 130 Bègles

M Guillaume SANTONI Français exerçant la profession de réalisateur et demeurant résidence la Bécasse N° 7 10 rue de la pétanque 64 600 Anglet.

M Flavien GALINAT Français exerçant la profession de photographe demeurant Résidence Eurofac Tour 5 APP 702 33170 Gradignan

M. Thierry SIMON est nommé président de séance ;

M. Flavien GALINAT est nommé secrétaire de séance.

### **Le président rappelle l'ordre de jour :**

- Démission du président
- Nomination d'un nouveau président

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- L'assemblée a nommé pour 2 ans Guillaume SANTONI, Français exerçant la profession de réalisateur et demeurant résidence la Bécasse N° 7 10 rue de la pétanque 64 600 Anglet à la Présidence de l'association A.E.I.E.

- M Thierry SIMON, Français exerçant la profession de Producteur, demeurant 15 place des Terres Neuves 33 130 Bègle est nommé Trésorier.

- M Flavien GALINAT Français exerçant la profession de photographe demeurant Résidence Eurofac Tour 5 APP 702 33170 Gradignan est nommé secrétaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire adopte à l'unanimité la nomination du nouveau bureau.

- Désignation des membres du Conseil d'Administration et du bureau initiaux.

L'Assemblée désigne Messieurs SIMON, SANTONI et GALINAT en qualité de membres du Conseil d'Administration et Messieurs SIMON, SANTONI et GALINAT U en qualité de membres du bureau. M. SIMON Thierry est élu Président, M. SANTONI Guillaume est élu trésorier et M. Flavien Galinat est élu secrétaire.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Détermination du montant des cotisations

L'assemblée Extraordinaire confirme la cotisation annuelle à 50 euros.

## Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Simon aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires aux prés de la préfectures de Gironde.

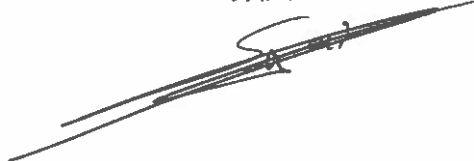
Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire, signé par tous les membres [ou par le président de séance et le secrétaire de séance].

A Bordeaux, le 01 juillet 2019

M. Galinat Flavien  
Secrétaire



M. Santoni Guillaume  
Président

Guillaume SANTONI  


M. Simon Thierry  
Trésorier

